

*Lois sur les prêts*

Une disposition est absente de la mesure. Il s'agit de la fixation du taux d'intérêt. L'amendement que propose mon ami de Skeena (M. Howard) aurait pour effet de renvoyer le bill au comité plénier pour supplément d'examen en vue d'un changement dans ce sens. Un amendement des plus avantageux viserait à plafonner à 6 p. 100 le taux d'intérêt de ces prêts. Le coût des capitaux constitue une des charges les plus lourdes de toute petite entreprise. Il me semble que le plafonnement à 6 p. 100 du taux d'intérêt maximum aiderait grandement les petites entreprises à s'établir ou à s'agrandir. Après tout, c'est le but général de la mesure.

Je connais bien des petites entreprises dont les propriétaires ont travaillé pendant des années pour à peu près rien, surtout à cause du fardeau que représente un taux d'intérêt élevé sur leurs emprunts de capitaux. Beaucoup ont échoué, et une des grandes raisons en a encore été le taux d'intérêt trop élevé qu'on exige d'eux. On retrouve la même situation dans l'agriculture et la pêche. Il faudrait incorporer dans cette mesure une certaine protection contre les taux d'intérêt inflationnistes et j'exhorte la Chambre à agir dans ce sens. J'ai l'intention d'appuyer l'amendement et j'espère que le ministre le trouvera acceptable. En terminant, je dirai que, dans l'ensemble, cette mesure est une amélioration par rapport à la loi actuelle. J'entends l'appuyer et j'espère que la Chambre voudra bien la renforcer dans le sens de l'amendement.

● (1650)

**M. Don Blenkarn (Mississauga):** Monsieur l'Orateur, plus tôt, je n'avais pas l'intention de participer au débat sur le bill, mais je le fais aujourd'hui à cause de l'augmentation excessive du taux avant l'escompte annoncée par la Banque du Canada pendant la fin de semaine. Ce changement au taux de la banque indique clairement une nouvelle politique du gouvernement. Il est évident que le gouvernement a dévoilé son programme d'urgence pour lutter contre l'inflation et qu'il s'agit du même programme que celui que le gouvernement avait utilisé avec enthousiasme en 1968, 1969 et 1970, pendant la fameuse guerre contre l'inflation. Ce programme d'urgence attaque de plein front le monde des affaires, en augmentant tous les taux d'intérêt, en les augmentant toujours davantage afin de réduire la masse monétaire, sans se préoccuper de ceux qui en souffriront.

Quand on a demandé aujourd'hui au ministre des Finances (M. Turner) quel taux d'intérêt s'appliquerait probablement aux pêcheurs, aux petits hommes d'affaires et aux agriculteurs, il a répondu que le taux d'intérêt devrait être assez élevé pour attirer l'argent. Il est évident que le ministre des Finances a dévoilé son programme d'urgence, celui que nous lui demandons d'exposer depuis plus d'un an. Il s'agit d'un resserrement d'argent par le parti libéral—d'un resserrement d'argent par M. Turner, si vous préférez. C'est le genre de programme que nous verrons probablement quand le ministre des Finances présentera son budget dans un mois, ou peut-être plus tard. C'est pour cela que je prends la parole aujourd'hui, monsieur l'Orateur. Quand l'argent se fait rare, les petits hommes d'affaires, les pêcheurs et les agriculteurs sont les premiers touchés parce qu'ils n'ont pas assez d'influence auprès des banques pour obtenir un prêt. Peu importe le genre de

programmes garantis, monsieur l'Orateur; ils n'obtiendront pas de prêts.

Le député de Kootenay-Ouest (M. Harding) a proposé qu'on leur prête de l'argent à un taux d'intérêt de 6 p. 100. Le ministre lui-même a dit aujourd'hui que les taux d'intérêt devraient être assez élevés pour attirer des fonds. Qu'est-ce que cela signifie, monsieur l'Orateur? Pour le petit homme d'affaires qui essaie de s'établir, cela signifie un emprunt contracté selon les dispositions de la loi à un taux de 9 p. 100, de 10 p. 100 ou de 11 p. 100. Quand les députés néo-démocrates parlent de prêts hypothécaires à un taux d'intérêt de 6 p. 100 pour le logement et pour les petits hommes d'affaires, les pêcheurs et les agriculteurs, ils parlent pour ne rien dire parce que le gouvernement ne s'intéresse pas à ces gens. Il laissera les taux d'intérêt augmenter afin de réduire la masse monétaire, parce que c'est ainsi qu'il veut contrôler l'inflation. Il a utilisé cette méthode auparavant avec un certain succès. Cela a créé beaucoup de chômage, mais le taux d'inflation a diminué. A mon avis, c'est une méthode plutôt brutale, mais il semble que c'est ce genre de programme d'urgence qui sera appliqué au Canada.

Jusqu'à un certain point, il s'agit d'un bill d'indexation. Aujourd'hui, je parlerai surtout de la loi sur les prêts aux petites entreprises. Au tout début, les prêts accordés aux petites entreprises pouvaient atteindre \$25,000. Le bill propose de les porter à \$50,000, soit une augmentation de 100 p. 100. Étant donné que le dollar de 1961 valait probablement deux fois plus que celui d'aujourd'hui, le gouvernement ne fait rien d'autre que de hausser le maximum des prêts. La loi actuelle fixe le revenu brut maximal à \$500,000; le bill propose de le porter à 1 million de dollars, soit le double de ce qu'il est. En d'autres termes, il indexe la loi en doublant les montants. Le bill vise à faire croire aux petits commerçants, aux pêcheurs et aux agriculteurs qu'ils obtiennent quelque chose quand ils n'obtiennent rien du tout.

En 1972, dans l'ensemble du Canada, 2,800 et quelques prêts ont été accordés en vertu de la loi sur les prêts aux petites entreprises. Le ministre se rengorge de ce qu'en 1973, dans l'ensemble du Canada, plus de 3,000 prêts aient été accordés, dont 600 environ dans la province d'Ontario seulement. Au regard du nombre de succursales bancaires, des caisses d'épargne et de caisses populaires que le Canada compte aujourd'hui, cela représente bien moins qu'un prêt par bureau. Le gouvernement n'a pas du tout favorisé cette loi; il l'a plutôt mise au rencart. Il dit qu'il prend des mesures pour les petites entreprises, les agriculteurs et les pêcheurs, mais la vérité est qu'il n'a pas l'intention de faire quoi que ce soit. Il ne touchera jamais un mot de cette loi, et il veillera également à ce que les banques n'en parlent pas.

Qu'on n'ait accordé qu'environ 2,800 prêts en 1972 prouve suffisamment que l'on ne s'est pas servi de la loi pour aider les petites entreprises. Le gouvernement ne s'est pas véritablement efforcé de les aider. Les dispositions de la loi ne sont que de la poudre aux yeux. Dans ses dépliants électoraux, qu'il diffusera d'ici une semaine ou deux, le gouvernement dira qu'il a fait quelque chose pour aider les petites entreprises, et ses porte-parole clameront du haut de leur tribune quels grands hommes ils sont. Qu'il suffise cependant aux gens de lire le hansard d'aujourd'hui pour voir qu'il y a eu moins d'un prêt accordé par banque.